Commune

DE

Basse_Goullaine

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

AVRIL 1971 Nº1

AVANT-PROPOS DE Mr le MAIRE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

noiseimmod al es music Chers Amis,

Ce premier numéro de notre Bulletin
Municipal vous paraîtra bien modeste. Il se veut
pourtant le lien indispensable entre les habitants
de la Commune et leurs élus.

Notre travail est commun à tous et chacun doit en avoir une conscience très précise.

Pour le réaliser, il faut d'abord créer entre tous, un esprit d'amitié et de compréhension d'où seront bannies les petites rancunes ou animosités bien naturelles dans une localité mais dont l'entretien ne fait que nuire à chacun et à tous.

L'esprit de tolérance doit prévaloir sur les rivalités stériles, le respect de la pensée des autres est le garant d'une sérénité indispensable à toute espérance et à tout progrès.

Au nom de votre Conseil Municipal, je me permets de faire un appel très pressant pour que cette unité communautaire se réalise rapidement et sincèrement pour le bien commun.

En ce qui nous concerne, nos efforts seront constamment portés sur l'égalité de tous et l'esprit d'amitié avec chacun. Si certains peuvent en douter, je leur demande d'observer objectivement nos actions dans les mois qui viennent.

Notre travail doit donc démarrer rapidement AVEC VOUS. Dans ce but, vous trouverez sur ces feuilles, l'annonce des réunions des commissions prévues.

Vous pouvez dès maintenant, vous inscrire à la Commission de votre choix, soit à la Mairie, soit auprès du Responsable.

Le règlement intérieur de la Commission vous sera remis et vous pourrez signer alors votre demande d'adhésion.

Chaque commission doit se réunir ce mois-ci, et le travail est déjà très vaste dans chaque domaine, et vous pouvez faire profiter de vos compétences, la communauté.

Persuadé d'être compris de l'ensemble de la population de Basse-Goulaine, je suis confiant dans l'avenir de notre Commune.

LE MAIRE,

Dr Michel HARDY

POURQUOI CE BULLETIN ?

Ce bulletin n'a d'autre but que de vous informer de la marche de la Commune, de la répartition des tâches que les Commissions auront à étudier en liaison constante avec les administrés qui voudront bien se joindre à elles.

Chaque commission aura pour but d'élaborer, d'analyser, de discuter et de voter les projets concernant ses attributions avant de les proposer au Conseil Municipal.

Les Membres titulaires de chaque Commission sont :

Commission

- Les électeurs de la Commune ainsi que les jeunes de plus de 18 ans qui se feront inscrire à la Mairie et qui s'engageront aussi à en respecter le règlement.

Chaque Membre titulaire sera convoqué
personnellement trois jours francs au moins avant la
réunion, celle-ci sera en outre, affichée au tableau
réservé à cet effet à la Mairie avec son programme.
Tous les membres titulaires auront voix délibérative.
Tout électeur de la Commune peut assister aux
réunions des commissions qui l'intéressent, y
demander la parole mais sa voix ne sera que consultative.

Nous vous rappelons la composition des différentes commissions que préside de plein droit, Monsieur le MAIRE :

AFFAIRES SOCIALES & CULTURELLES :

Responsable : Mr LYNCH

Membres : MM. JANNIN & AGUESSE

URBANISME & ENVIRONNEMENT :

Responsable : Mr BEAUPERE

Membres: MM. DABOUIS - BRAUD - JOBARD - GRAVOUILLE

COMMERCE & AGRICULTURE :

Responsable : Mr CASSARD

Membres: MM. LEVESQUE - HERBRETEAU - BOUYER Joseph - JEANNEAU Lucien

SPORTS, LOISIRS, JEUNESSE:

Responsable : Mr LE MAUR

Membres : MM. GODIN - PEYRUSSE

FINANCES:

Responsable : Mr BRAUD

INFORMATIONS & BULLETIN MUNICIPAL : -

Responsable : Mr PEYRUSSE

COMMISSION DE L'URBANISME & DE L'ENVIRONNEMENT

Organiser pour l'ensemble du territoire de la Commune, le plan de développement en tenant compte de la vocation de Basse-Goulaine ; zone privilégiée de vigne et de cultures maraîchères, zone résidentielle.

Pour celà, il faut voir loin dans le temps et assez grand, puis réaliser progressivement.

La Commune doit inciter et contrôler les initiatives privées en ce qui concerne le logement.

Elle doit aménager les routes, l'eau, l'électricité, le téléphone, l'assainissement.

Elle doit réaliser les équipements collectifs : écoles, centre social, salles de sports.

Elle doit maintenir et entretenir le patrimoine qui existe.

C'est le rôle de la Commission
Urbanisme et Environnement, que d'étudier des
problèmes et de proposer des solutions ou des projets
dans le respect du bien commun et des biens privés.

Le Subdélégué à l'Urbanisme & de l'Environnement,

P. BEAUPERE

COMMISSION COMMERCE & AGRICULTURE

La Commission Commerce et Agriculture

Dans l'immédiat, elle vous propose deux choses :

- une première réunion de prise de contact qui nous permettra de prendre note de vos besoins et suggestions et d'élargir son équipe.
- une permanence assurée par au moins l'un des
 Conseillers, Membres de la Commission, le
 3ème SAMEDI de chaque mois, en soirée à la Mairie.

Venez nous faire part de vos idées.

Par ailleurs, nous avons appris que certains exploitants étaient très gênés par un manque de puissance électrique, celà peut être très préjudiciable.

Prenez la précaution de signaler à la Mairie ou à la Commission même, vos projets de besoin.

La Municipalité ayant son rôle à jouer auprès du Génie Rural et de l' E. D. F. qui ne seront pas forcément en mesure du jour au lendemain de vous assurer d'une puissance imprévue dans leurs équipements et crédits.

Si quelqu'un des viticulteurs de Basse-Goulaine est intéressé au Concours des Vins de la Foire de VERTOU, il peut nous contacter pour avoir des précisions.

Le Subdélégué au Commerce & à l'Agriculture,

L. CASSARD

.../...

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES & CULTURELLES

Le rôle de la Commission Sociale et

Culturelle est l'amélioration de la vie des habitants

de la Commune, par l'aide qui peut leur être apportée,

individuellement et collectivement, tant sur le

plan des relations sociales que de l'organisation

de la vie culturelle de tous.

l°) - Dépistage, aide matérielle et morale aux personnes âgées, handicapées, isolées et en difficulté.

Le Bureau d'Aids Sociale est chargé de l'aide sociale, de l'aide hospitalière, aide médicale gratuite, reclassement professionnel, etc...

Relogement et assurance d'une vie décente pour les personnes âgées, de préférence dans le cadre de la Commune.

2°) - Les enfants

Création de crêche ou garderie d'enfants hebdomadaire si le besoin s'en fait sentir ;

Colonies de vacances : ruches familiales, C.E.V.,

Organisation des cantines municipales, etc...

3°) - Les familles

Organisation d'un centre social et culturel groupant :

a - les activités sociales :

assistante sociale, dispensaire, orientation professionnelle, agence nationale de l'emploi, sécurité sociale, assurance agricole et autres activités à créer suivant les demandes du public, etc...

b - activités culturelles :

salle de réunion pour conférences et réunions diverses, cours de langues, coupe, couture, etc...

/

suivant les demandes, bibliothèque, etc...

4°) - Le travail

La commission devra étudier et essayer d'améliorer les problèmes du travail, du chômage, de l'orientation professionnelle et du reclassement professionnel des jeunes ; elle fera appel éventuellement à des aides extérieures.

> Ces activités nombreuses, mais non limitatives, ne s'engageront qu'après enquêtes discrètes sur les besoins et lorsqu'elles s'avéreront d'une utilité réelle pour les habitants de la Commune, afin de faciliter la vie sociale et culturelle de tous.

Le Subdélégué aux Affaires Sociales & Culturelles,

P.-E. LYNCH

.../...

COMMISSION JEUNESSE. SPORTS & LOISIRS

Trois conseillers Municipaux sont chargés d'étudier avec vous, tous les problèmes d'ordre collectifs touchant plus particulièrement la jeunesse dans le cadre de leurs éducations, formations et loisirs.

Pour mener au mieux cette tâche, nous vous proposons une rencontre de travail, chaque mois afin de construire des projets pensés et précis.

Nous vous proposons également, une permanence qui aura lieu le 3ème JEUDI de chaque mois, afin de rester à l'écoute de toutes les personnes intéressées à ces problèmes.

Il nous apparaît nécessaire de bien préciser que les questions à aborder doivent rester dans une optique communale.

Cette commission devra faire face entre autres,

- aux questions scolaires en travaillant en étroite collaboration avec les Associations de Parents d'Elèves et les Instituteurs ;
 - prévoir les aménagements pour les sports ;
- prévoir des équipements pour des loisirs éducatifs :
- doter la Commune pour la réalisation d'activités culturelles ;
- apporter son appui aux Sociétés et Associations oeuvrant dans ce sens.

Pourront participer à ces réunions, les personnes mandatées par leur association ainsi que les personnes individuelles décidées à participer objectivement à ces travaux.

Nous vous invitons à notre première séance de travail, le JEUDI 15 AVRIL - Salle de la Mairie -Vos suggestions seront les bienvenues.

> Le Subdélégué à la Jeunesse, Sports & Loisirs,

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL & DES DIVERSES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal se réunira le 3ème MERCREDI de chaque mois à 20 h 30 (première réunion, le 21 AVRIL 1971)

Les premières réunions des commissions sont ainsi fixées :

- le 13 AVRIL 1971 à 20 h 30 à la Mairie
 - SPORTS, JEUNESSE & LOISIRS

 le 15 AVRIL 1971 à 20 h 30 à la Mairie
 - URBANISME & ENVIRONNEMENT

 le 19 AVRIL 1971 à 20 h 30 à la Mairie
 - AFFAIRES SOCIALES & CULTURELLES

 le 28 AVRIL 1971 à 20 h 30 à la Mairie

PERMANENCES DE Mr le MAIRE & DES DIFFERENTS RESPONSABLES

- Mr le MAIRE reçoit à la Mairie, tous les MERCREDIS de 17 h à 19 h et sur rendez-vous
 - Mr Bernard JANNIN (Administration Générale) reçoit à la Mairie de 11 h à 12 h - le ler et le 3ème Samedi de chaque mois
 - Mr P. E. LYNCH (Affaires Sociales) reçoit à la Mairie de 18 h à 20 h le 2ème et le 4ème Mercredi de chaque mois
 - Mr Philippe BEAUPERE (Urbanisme & Environnement)reçoit à la Mairie de 18 h à 19 h 30 le ler et
 le 3ème Mercredi de chaque mois
 - Mr Lucien CASSARD (Commerce & Agriculture) reçoit à la Mairie de 18 h à 19 h - le 3ème Samedi de chaque mois
 - Mr Jean LE MAUR (Sports & Jeunesse) reçoit à la Mairie de 18 h 30 à 19 h 30 le 3ème Jeudi de chaque mois.

LA COLLECTE ANNUELLE EN FAVEUR DE L'ENFANCE INADAPTEE SAMEDI 24 & DIMANCHE 25 AVRIL

Tous les ans, les Associations s'occupant de jeunes inadaptés sont habilitées à participer à une collecte destinée à améliorer et à étendre davantage leur action.

L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, dont dépend le Centre des GREZILLIERES, a pris en charge plus de 600 enfants qui se trouvaient en difficulté.

Nous vous demandons, malgré les nombreuses sollicitations dont nous sommes l'objet, d'apporter votre contribution financière à notre action.

Cette collecte a été fixée les 24 et 25 AVRIL prochains. Des troncs seront déposés chez les commerçants et une quête aura lieu le

DIMANCHE 25 AVRIL sur la place de l'Eglise.

D'avance, nous vous remercions pour votre compréhension.

En mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, je me permets d'appuyer et de recommander tout spécialement à tous les habitants de la Commune, cette collecte en faveur de l'Enfance Inadaptée.

Les parents qui ont la chance d'avoir des enfants sains, se feront un devoir d'aider ces enfants qui méritent toute notre attention.

Je suis certain d'être entendu de tous et vous en remercie à l'avance.

LE MAIRE,

Dr Michel HARDY